

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 738f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

« Mise en œuvre des droits de l'homme en Serbie : des progrès réels mais à poursuivre »

Strasbourg, 17.10.2008 – « Malgré des avancées dans la bonne direction, la mise en œuvre effective des normes des droits de l'homme se heurte encore à des obstacles en Serbie », a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, à l'issue d'une visite officielle à haut niveau dans la République de Serbie. Outre Belgrade, le Commissaire a visité la région du Sandjak, la province autonome de Voïvodine, Kovin, Pozarevac et le sud du pays. Il s'est également rendu en personne dans des établissements où les droits de l'homme sont en jeu, notamment des centres fermés (prisons, maisons d'arrêt et postes de police), des hôpitaux psychiatriques, des camps de réfugiés ou de personnes déplacées ainsi que des campements roms.

Il conviendrait de protéger et de promouvoir activement les structures de protection des droits de l'homme en place comme la Cour constitutionnelle, le Médiateur et le Commissaire pour le libre accès à l'information publique. Certains textes législatifs importants, tels que la loi générale de lutte contre la discrimination, sont encore pendants devant le parlement. Le Commissaire a souligné que le bon fonctionnement de ce dernier est indispensable à la mise en œuvre des réformes et que l'obstruction parlementaire va à l'encontre des processus démocratiques.

« Il est urgent de s'attaquer à l'exclusion sociale des Roms » a-t-il déclaré. « A quelques minutes d'un centre commercial flambant neuf de Belgrade, par exemple, des Roms vivent dans des conditions inhumaines. Beaucoup ont été déplacés et ne possèdent pas de papiers d'identité, ce qui les empêche d'avoir un quelconque accès à la santé et à l'éducation. »

« Les défenseurs des droits de l'homme, qui agissent dans l'intérêt de la société, ne doivent pas être considérés comme une menace », avertit le Commissaire. « Certains discours regrettables des médias m'ont choqué. Il faut impérativement que l'Etat condamne les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme ».

Le Commissaire se félicite du processus de réforme judiciaire, qui devrait contribuer à résoudre un certain nombre de problèmes tels que la lenteur des procédures et l'image corrompue persistante de la justice. La situation non réglée des réfugiés et des personnes déplacées, la protection des droits des minorités et la non-discrimination sous toutes ses formes figuraient parmi les thèmes prioritaires examinés par le Commissaire.

« La Serbie peut être fière du microcosme européen que représente la province de Voïvodine » a-t-il fait observer, et « même si des problèmes perdurent, beaucoup de mesures ont été prises pour parvenir à une véritable harmonie multiethnique ».

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Dans ses échanges avec le Premier ministre et les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Droits de l'homme et des Droits des minorités, du Travail et des Affaires sociales, de l'Administration publique et de l'Autonomie locale et, enfin, des Cultes, le Commissaire a examiné les possibilités de répondre aux questions pertinentes en matière de protection et de promotion effectives des droits de l'homme. Il s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires des ministères de l'Education et de la Santé, ainsi qu'avec le Président du parlement et d'autres parlementaires. Des discussions ont également eu lieu avec le Médiateur, le Président de la Cour suprême, le Procureur général et le Coordinateur national de la lutte contre la traite. Par ailleurs, la délégation du Commissaire a participé à des tables rondes avec des représentants de la société civile.

Avant de terminer sa visite, le Commissaire a échangé ses impressions avec le Premier ministre et réfléchi avec lui aux moyens de renforcer la participation de la société civile à l'élaboration de politiques et de stratégies. Un rapport doit être publié début 2009.

* * *

Le Commissaire aux droits de l'homme est une institution indépendante et non judiciaire du Conseil de l'Europe. Il a pour mandat de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et le respect de ces droits dans les 47 Etats membres. Elu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, l'actuel Commissaire, a pris ses fonctions le 1er avril 2006. Pour davantage d'information, veuillez consulter le site Internet www.commissioner.coe.int